



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mer et littoral

Question orale n° 53

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la prolifération des algues vertes et de micro-algues sur la côte Atlantique. En effet, les marées vertes se succèdent année après année en saison estivale et menacent aujourd'hui la biodiversité. Les municipalités font face comme elles peuvent en organisant des opérations de ramassage de ces algues, mélangées ensuite à d'autres déchets verts pour stopper une putréfaction qui peut être dangereuse. Ces phénomènes prennent des proportions de plus en plus importantes et sont des indicateurs d'une mauvaise qualité écologique des eaux côtières. Même si ces eaux ne semblent pas porter atteinte à la santé des baigneurs, elles constituent une gêne importante dans les stations balnéaires. Dans le cadre d'un plan de lutte dédié, l'État a soutenu les collectivités littorales de la région Bretagne dans le financement d'installations de traitement des algues vertes à hauteur de 80 % à 90 % (Ademe et Europe). Les collectivités territoriales des Pays-de-la-Loire ne perçoivent qu'un financement Ademe à hauteur de 30 % pour la réalisation de leurs infrastructures. C'est nettement insuffisant. Il lui demande donc dans quelle mesure le Gouvernement entend lutter contre la prolifération des algues vertes en Pays-de-la-Loire.

Texte de la réponse

PROLIFÉRATION DES ALGUES VERTES EN PAYS-DE-LA-LOIRE

M. le président. La parole est à M. Christophe Priou, pour exposer sa question, n° 53, relative à la lutte contre la prolifération des algues vertes en Pays-de-la-Loire.

M. Christophe Priou. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

La prolifération des algues vertes et des micro-algues sur la côte Atlantique s'amplifie. Les marées vertes se succèdent année après année en saison estivale et menacent aujourd'hui la biodiversité. Les municipalités font face comme elles peuvent en organisant des opérations de ramassage de ces algues, mélangées ensuite à d'autres déchets verts pour stopper une putréfaction qui peut être dangereuse. Les phénomènes de prolifération d'algues, qui prennent des proportions de plus en plus importantes, sont les indicateurs d'une mauvaise qualité écologique des eaux côtières. Même si ces problèmes ne semblent pas porter atteinte à la santé des baigneurs, ils constituent une gêne importante pour les stations balnéaires.

Dans le cadre d'un plan de lutte dédié, l'État a soutenu les collectivités littorales de la région Bretagne dans le financement d'installations de traitement des algues vertes à hauteur de 80 % à 90 %, avec l'ADEME et l'Europe. Les collectivités territoriales des Pays-de-la-Loire ne perçoivent qu'un financement de l'ADEME à hauteur de 30 % pour la réalisation de leurs infrastructures, ce qui est nettement insuffisant.

Je souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour lutter contre la prolifération des algues vertes en Pays-de-la-Loire et aider les collectivités territoriales à y faire face.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'agroalimentaire.

M. Guillaume Garot, *ministre délégué chargé de l'agroalimentaire*. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui s'appête à

représenter la France à la conférence des parties à la Convention des Nations unies sur le changement climatique, qui va avoir lieu à Doha.

Comme vous l'avez dit, le phénomène du développement des algues vertes sur les côtes françaises porte directement préjudice à l'environnement et à la biodiversité, ainsi qu'au dynamisme de nos territoires. La Commission européenne a assigné la France le 17 février 2012 devant la Cour de justice pour mauvaise application de la directive de 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

Notre gouvernement s'est donc engagé dans une réforme résolue de la réglementation en matière de nitrates. Bien sûr, comme le rappelait Stéphane Le Foll à l'instant, les représentants de la profession agricole sont étroitement associés à l'élaboration de ce nouveau dispositif.

Par ailleurs, la France est loin, trop loin, de son objectif de bon état écologique des masses d'eau, fixé par la directive cadre sur l'eau de 2000. Alors que nous approchons de la fin de l'année 2012, nous n'avons pas encore atteint la moitié de l'effort à fournir d'ici 2021. C'est pourquoi le Premier Ministre a chargé M. Philippe Martin, député du Gers, d'une mission sur la gestion quantitative de l'eau, afin d'identifier les points de blocage qui conduisent aux retards observés et de faire des propositions au Gouvernement pour réorienter notre politique de l'eau.

J'ajoute qu'un soutien important aux actions de lutte contre les pollutions diffuses a été décidé par les agences de l'eau. Près de 900 millions d'euros pour la période 2013-2018 seront ainsi dédiés à ces actions, soit le double du programme précédent.

Sur les côtes atlantiques, il convient de distinguer la situation bretonne de la situation ligérienne, où l'influence des apports de la Loire est majeure. Mais en Pays-de-la-Loire comme ailleurs, l'intervention de l'État doit d'abord se concentrer sur la prévention des pollutions, afin de lutter à la source contre le phénomène des algues vertes.

À cet égard, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le SDAGE, de Loire-Bretagne comprend déjà une disposition qui impose un programme de réduction des flux de nitrates aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les SAGE, des littoraux sujets à échouages d'algues vertes.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la DREAL, des Pays-de-la-Loire vient d'engager une étude visant à préciser l'origine des flux de nitrates dans le but de définir les mesures et les actions permettant de corriger la situation actuelle.

Ce qui a été fait en Bretagne doit nous éclairer et nous permettre d'avancer avec efficacité. Chacune des huit baies du plan Algues Vertes présente des spécificités dont il convient de tenir compte. Une connaissance scientifique fine est un préalable à une action adaptée au littoral atlantique.

Soyez donc assuré, monsieur le député, que le Gouvernement prend toutes ses responsabilités sur cette question, au moment où l'État est le plus attendu en matière de pollution des eaux. Le rôle de l'État, c'est bien la prévention, en collaboration étroite avec les collectivités locales concernées et l'ensemble des acteurs, y compris les acteurs agricoles.

M. le président. La parole est à M. Christophe Priou.

M. Christophe Priou. Merci monsieur le ministre pour cette réponse très concise. Nous connaissons tous le dynamisme et l'humour de notre collègue Philippe Martin, député du Gers, qui n'est pas encore tout à fait touché par les algues vertes, malgré la montée régulière des océans ! Il a lui-même beaucoup œuvré pour la sauvegarde de l'armagnac, et je tenais à le saluer. Nous attendons son rapport, ses conclusions et ses propositions.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 53

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6834

Réponse publiée au JO le : [5 décembre 2012](#), page 6069

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 novembre 2012](#)